



CHARTRE DE BONNE CONDUITE



Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de cette charte. Elle s'adresse à tous ceux qui fréquentent la structure, enfants et adultes.

DANS LA STRUCTURE

- Les encadrants de la structure devront éviter **de faire la bise aux enfants**. Ils se **serreront la main** ou instaureront un « **tchek** » dès le début de l'année sportive.
- **Aucun encadrant ne devra se trouver isolé** avec un enfant dans les **vestiaires**, aux **toilettes** ou pour **prodiguer des soins**. D'une manière générale, **dans tout endroit clos**.

DANS LES VESTIAIRES

- L'accès au vestiaire est **strictement réservé aux encadrants** en charge des enfants et **aux parents sollicités** par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent **devra en faire la demande** auprès de l'encadrant en charge de son enfant.
- Tout parent qui entrera dans le vestiaire **s'occupera uniquement de son enfant** ou d'enfant dont il **aura la charge**. L'éducateur devra au préalable **avoir été informé** de cette responsabilité.
- Un enfant qui ne sait pas se **laver seul, se douchera chez lui**.
- Si un enfant souhaite **se doucher en sous-vêtement**, il faut **respecter sa pudeur** et ne pas l'obliger à se mettre nu.
- **Les portes du vestiaire devront rester fermées** pendant que les enfants se changent ou se douchent.
- **Les encadrants ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants**.
- **Les téléphones portables devront être éteints** dans les vestiaires.

EN DÉPLACEMENT

- Lors de déplacement et de covoiturage, **les enfants devront se trouver à l'arrière du véhicule**. Un point de départ et de dépose devra être instauré.
- Lors de déplacement comprenant des nuitées, **aucune mixité de genre et d'âge dans la répartition des chambres** des enfants.
- **Aucun encadrant ne dormira dans les chambres avec les enfants**.
- Lors de déplacement en bus, **des encadrants devront s'installer au fond du bus**.

COMMUNICATION

- En dehors des **photos officielles** de la structure, il sera **interdit de se prendre en photo avec un enfant.** Le droit à l'image oblige les structures à faire signer une autorisation parentale.
- **Toutes photos et échanges via les réseaux sociaux** entre dirigeants, entraîneurs, encadrants, bénévoles, **devront être faits au travers des supports officiels** (site internet, page officielle, Twitter...). **Il est fortement déconseillé d'échanger avec des enfants via ses propres réseaux sociaux.**
- Lors de contact par SMS entre l'encadrant et les enfants, **les parents devront être mis en copie afin d'éviter toute ambiguïté.**

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et nous engageons à les respecter.

Le ____ / ____ / ____

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

LA STRUCTURE

